



# CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19



## DEROULEMENT DU JEU

### OBJECTIFS

En 2020, le virus SARS-CoV-19 impacte notre vie et nos actions dans une ampleur inédite jusqu'ici. Le hockey sur glace n'en est pas épargné.

L'objectif premier de nous tous est de préserver notre santé en **adoptant un comportement responsable** et **en respectant les directives du Conseil fédéral**. Nous souhaitons toutefois également reprendre les matchs aussi rapidement que possible.

Les conditions cadres pour un retour à un championnat structuré nous sont imposées par le Conseil fédéral, les cantons et l'OSFP et doivent être régulièrement adaptées en fonction de la situation et de la stratégie. La présente version 1.0 du Concept de protection championnat a été rédigée le 14 juillet 2020 et peut faire l'objet d'adaptations régulières selon les prescriptions du Conseil fédéral et des cantons.

S'il est de notre responsabilité personnelle d'organiser chaque situation de notre vie en fonction de ces dispositions, nous devons également travailler de manière critique et innovante pour surmonter cette crise et nous développer jour après jour.

**L'objectif** est de permettre une reprise graduelle des activités de compétition ordinaires et de **contrôler la propagation du coronavirus**.

Cela requiert un **concept de protection** devant, d'une part, obligatoirement contenir les conditions prescrites et adaptées périodiquement par le Conseil fédéral et les cantons et, d'autre part, être praticable dans les différents contextes locaux des clubs. **Ce concept ne portera ses fruits que si les dispositions en matière de distanciation sociale et d'hygiène sont respectées par toutes et tous, joueurs et membres des staffs !**

Les conditions cadres sont strictement maintenues. La mise en œuvre est définie par chaque club en fonction de ses locaux et de ses possibilités et est régulièrement discutée et mise à jour avec les acteurs clés.

# **REGLES DE COMPORTEMENT**

## **Participation uniquement en l'absence de symptômes**

- Les joueurs ou les membres du staff présentant les moindres symptômes de maladie doivent rester chez eux et sont tenus de contacter immédiatement par téléphone le médecin d'équipe en charge et de respecter strictement ses instructions, conformément aux directives internes du club.
- Le médecin d'équipe décidera des examens nécessaires et des modalités thérapeutiques. En cas de suspicion de Covid-19, les recommandations de l'OFSP et des directions cantonales de la santé publique sont appliquées de manière systématique.
- Informations supplémentaires de l'OFSP



## **Symptômes de la maladie**

Les symptômes typiques du Covid-19 sont :

- Toux (surtout sèche)
- Maux de gorge
- Insuffisance respiratoire
- Fièvre (37,5 ° C), sensation de fièvre
- Douleurs musculaires
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

Plus rarement :

- Maux de tête
- Symptômes gastro-intestinaux
- Conjonctivite
- Rhume

## Distanciation sociale

- Une infection avec le nouveau coronavirus est possible si l'on se trouve durant 15 minutes à moins de 1,5 mètre de distance d'une personne malade. En gardant la distance, on se protège et on protège autrui d'une infection.
- Lors du déplacement vers le stade, de l'arrivée à l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions d'équipe, dans les douches et les toilettes, après les entraînements et les matchs, lors du voyage de retour, etc..., il convient de respecter, dans la mesure du possible, la distance de 1,5 mètre entre les personnes.

## Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

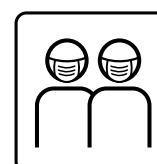
- Lavage régulier des mains et/ou désinfection régulière des mains :  
Les mains doivent être lavées soigneusement avec du savon avant et après chaque entraînement/match. En sus de la désinfection régulière avec de l'alcool, le lavage des mains joue un rôle décisif dans la prévention d'une infection au Covid-19.
- Avant et après les unités d'entraînement et les matchs :  
Désinfection des mains et désinfection régulière des locaux et des installations par le personnel de la patinoire.
- Éternuer et tousser  
Toujours dans un mouchoir ou le creux du coude afin de protéger l'entourage.



## Règles générales de comportement

### Suppression systématique des voies d'infection

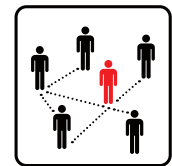
- Portes d'entrée du virus :  
Bouche / nez / muqueuses oculaires -> Ne pas se toucher le visage ! Si possible, ne pas porter de bijoux de main.
- Masques de protection :  
Les masques faciaux hygiéniques sont importants, notamment s'il est impossible de respecter les règles de distanciation sociale. Si les masques peuvent réduire l'expulsion de gouttelettes lors de la respiration, d'une toux ou d'un éternuement, etc..., ils ne peuvent l'empêcher complètement.



## APP SWISSCOVID

Il est recommandé aux joueurs et aux membres du staff d'utiliser l'application SwissCovid.

<https://ofsp-coronavirus.ch/application-swisscovid/>



## RETOURS DE VOYAGES A L'ETRANGER

En provenance de pays et/ou régions pour lesquels la Confédération impose une quarantaine

**(la liste de ces pays doit être régulièrement vérifiée sur le site web de l'OFSP)**

- 10 jours de quarantaine à domicile

En provenance d'autre pays

- Présence de symptômes :  
Mise en quarantaine immédiate et effectuer le test PCR ! Ensuite, procédure standard.
- Absence de symptômes : Intégration à l'équipe avec information sur les mesures d'hygiène/de protection.

## **LISTES DE PRESENCE / DECLARATION SPONTANEE**

### **Contenu de la liste de présence :**

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Domicile
- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail
- Période de la présence dans le stade et aux alentours du stade

Sur la liste de présence, chaque personne confirme être exempte de symptômes et n'avoir pas séjourné dans un pays et/ou une région à risque durant les 14 jours précédents [déclaration spontanée].

Les personnes ayant eu des contacts étroits avec une personne infectée peuvent être mises en quarantaine par l'autorité sanitaire cantonale.

## **LISTES DE PRESENCE / TRACAGE DES CONTACTS**

### **Tenue de listes de présence afin de permettre le traçage des contacts étroits**

- Sur demande de l'autorité sanitaire, les contacts étroits entre personnes doivent pouvoir être retracés durant les 14 jours suivants.
- Afin de simplifier le traçage des contacts, il convient de tenir en sus des listes de présence (entraînements, matchs, transports, rapports, séjours à l'hôtel, restauration externe, etc...).
- Les listes de présence englobent l'équipe invitée [définir un interlocuteur], les représentants des télévisions, les journalistes, etc...

## **INTERLOCUTEURS**

### **Responsables**

Le HC Valais-Chablais Martigny-Sion SA a défini la personne suivante :

- **Préposé/e Covid-19 au sein de l'organisation**  
Mise en œuvre des mesures de prévention lors des entraînements et du championnat  
Interlocuteur/trice pour les autorités compétentes et la SIHF

Nicolas Burdet – 079/659.23.96 – n.burdet@hcvalais-chablais.ch

### **Responsabilité au niveau cantonal**

La responsabilité incombant désormais aux directions de la santé publique des cantons, le service du médecin cantonal décide de l'imposition de mesures d'isolation et de quarantaine.

## **ENTRAÎNEMENT**

Voir le concept de protection existant pour l'entraînement du 4 mai 2020, en tenant compte des prescriptions officielles et des mesures de déconfinement.

- **Concept de protection pour l'entraînement**

### **Présence des médias lors de l'entraînement**

- Les médias sont autorisés à assister aux entraînements. Le club est responsable de dûment documenter la présence des journalistes.
- Il convient de veiller au respect de la distance minimale prescrite.
- En ce qui concerne les interviews, d'autres mesures de protection (masques, séparateurs en plexiglas) sont recommandées.

## **MATCHS AMICAUX / TOURNOIS DE PREPARATION**

### **Matches amicaux**

- En ce qui concerne les matchs amicaux qui ne se jouent pas à domicile, le club recevant est tenu de veiller à ce que l'exploitant du stade dispose d'un concept de protection pour le stade en question et que ce concept soit soumis à l'équipe adverse et aux arbitres.

### **Matches amicaux contre des équipes étrangères**

- Il convient d'informer l'équipe adverse des mesures actuellement en vigueur et du concept de protection.

### **Matches amicaux / tournois de préparation joués à l'étranger**

- Toutes les dispositions en vigueur en Suisse et à l'étranger doivent être respectées (conditions d'entrée dans les différents pays, quarantaine, etc...).
- Chaque club est responsable d'exiger préalablement le concept de protection de l'organisateur du tournoi et de l'exploitant du stade.

### **Tournois de préparation**

- Lors de l'organisation de tournois de préparation en Suisse, le concept de protection doit être remis aux équipes participantes au plus tard trois jours avant le début du tournoi par l'organisateur.

## **ARRIVEE AU STADE / DEPART DU STADE**

### **Équipe invitée**

- Dans la mesure du possible, l'équipe invitée se rend au stade à bord de plusieurs bus/moyens de transport afin que les principes généraux de distanciation et d'hygiène puissent être respectés.
- Dans les bus, seule une place sur deux est occupée, si possible une rangée sur deux seulement. Si les règles de distanciation ne peuvent pas être respectées, le port du masque est obligatoire.
- Il convient de tenir une liste de présence et d'effectuer un contrôle des entrées pour chaque moyen de transport.
- Il convient de veiller à une désinfection suffisante des bus avant la montée à bord de l'équipe.
- Une attention toute particulière doit être accordée aux surfaces fréquemment touchées, comme les portes, les mains courantes, les boutons, etc...
- Il convient de se désinfecter une nouvelle fois les mains avant l'entrée au stade.

### **Équipe recevante**

- Le déplacement doit s'effectuer individuellement en transports publics (port du masque obligatoire) ou avec un véhicule personnel (port de masque obligatoire si plus d'une personne présente dans le véhicule).
- Si l'équipe recevante s'est réunie avant de prendre le départ à bord du (des) bus d'équipe, les directives identiques à celles prévues pour l'équipe invitée s'appliquent.
- Il convient de se désinfecter les mains avant de monter à bord du bus et l'entrée au stade.

### **Arbitres**

- Le déplacement doit s'effectuer individuellement en transports publics (port du masque obligatoire) ou avec un véhicule personnel (port de masque obligatoire si plus d'une personne présente dans le véhicule).



## **CONSOMMABLES / ELIMINATION**

- Il convient de veiller à ce que, dans la mesure du possible, seul du matériel personnel soit utilisé.
- Mettre à disposition du produit désinfectant en quantité suffisante.
- Serviettes de sueur jetables sur le banc des joueurs, avec suffisamment de possibilités d'élimination (récipient à proximité du banc des joueurs).
- Les responsables du matériel travaillent toujours avec masque et gants.
- Pas de désinfection des crosses et des pucks.
- Pour protéger le responsable matériel, le nettoyage des maillots et év. Des consommables doit s'effectuer dans le respect des mesures d'hygiène, en portant masque et gants (à jeter ensuite).

## **BANC DES JOUEURS**

- Accès séparés pour chaque équipe ; si cela n'est pas possible, l'accès s'effectue de manière échelonnée.
- Pas d'obligation de port de masque pour les coachs et les joueurs sur le banc des joueurs.
- Obligation de port de masque et de gants pour le personnel médical et pour les membres du staff.
- La disposition individuelle des joueurs sur le banc est autorisée.
- Serviettes de sueur jetables (capacité d'élimination à proximité du banc des joueurs, récipient refermable).
- Gourdes personnelles.

## **BANC DES PENALITES**

- Les règles de distanciation et d'hygiène doivent être respectées et mises en œuvre dans la mesure du possible.
- Le porte du masque et de gants est obligatoires pour les fonctionnaires en charge des bancs des pénalités.
- Il est demandé aux arbitres de se désinfecter les mains régulièrement. Du désinfectant est disponible pour eux aux bancs des pénalités/dans la cabine du chronométreur/la cabine vidéo.
- Les gourdes sont supprimées sur le banc des pénalités (locaux et visiteurs).
- Les serviettes de sueur jetables seront disponibles sur le banc des pénalités, avec récipients refermables pour l'élimination.
- Il est strictement interdit de cracher sur le banc des pénalités (pour les joueurs).

## **VESTIAIRE**

- Les prescriptions en matière de distanciation (1,5 m) et d'hygiène sont prioritaires.
- Accès strictement limité : Seuls les joueurs et des membres du staff préalablement définis ainsi que les arbitres sont admis. Aucun visiteur n'est autorisé (s'applique également aux représentants des clubs et aux médias).
- Le temps de présence dans le vestiaire doit être réduit à un minimum.
- Les mains doivent être désinfectées avant toute entrée au vestiaire.
- Seule une place sur deux est occupée.
- Si cela n'est pas possible en raison de la taille du vestiaire, le port d'un masque est obligatoire pour tout le monde.
- Des gourdes et bouteilles individuelles sont obligatoires.
- Les aliments ouverts sont interdits (seuls des aliments/compléments alimentaires emballés individuellement sont autorisés ; veiller à la mise à disposition de possibilités d'élimination).  
La machine à café est obsolète.

- Les ventilateurs et souffleurs (par ex. pour sécher les gants) sont interdits.
- Aération maximale avec apport d'air frais maximal durant l'absence des joueurs, aération après chaque utilisation et après chaque pause.
- Les locaux et les installations sont désinfectés après chaque utilisation.
- Le staff médical/les responsables du matériel/le personnel de nettoyage et les préposés à l'élimination des déchets sont tenus de porter un masque et des gants de protection.

## **SALLES D'EAU / DOUCHES**

- Respecter les règles de distanciation.
- Seule une douche sur deux est utilisée.
- Échelonnement : Prévoir assez de temps.
- Le temps de présence doit être réduit à un minimum : Par ex. définition de groupes de 10 à 12 joueurs, qui prennent leur douche l'un après l'autre pendant 10 minutes au maximum.
- L'utilisation de sèche-cheveux/de foehns est interdite.
- Nettoyage/désinfection contrôlés (en particulier les surfaces de contact) et aération après chaque utilisation.

## **TOILETTES**

- Utilisation échelonnée.
- Seul un urinoir sur deux est utilisé.
- Des distributeurs de produit de désinfection pour les mains doivent être disponibles en nombre suffisant.
- Nettoyage/désinfection (notamment des surfaces de contact).

## **SERVICE MEDICAL**

- L'infirmerie est conforme aux dispositions en matière d'hygiène et de distanciation.
- Le local est aéré et désinfecté après chaque utilisation.
- Le personnel médical porte un masque/une protection oculaire et des gants.
- Les équipes d'urgence locales sont équipées à tout moment conformément aux dispositions relatives au Covid-19.
- Le porte du masque et de gants est obligatoire pour le personnel sanitaire et le personnel du service d'urgence durant les interventions.

## **ZONE D'ECHAUFFEMENT**

### **Échauffement off ice**

- Dans la mesure du possible, en plein air et en petits groupes.
- Si à l'intérieur : Respecter les règles de distanciation, conformément au concept de protection pour l'entraînement.
- Désinfection des mains avant le retour au vestiaire.

### **Échauffement on ice**

- Une moitié de la surface de jeu définie pour chaque équipe.
- Accès séparés ; si cela n'est pas possible, accès échelonné.
- Désinfection des mains à la fin de l'échauffement.

## **ENTREE DES JOUEURS / ACCUEIL AVANT LE MATCH**

- Entrée échelonnée des équipes et des arbitres.
- Si possible, accès séparés pour les équipes et les arbitres.
- Les équipes restent dans leur moitié de la surface de jeu.
- Alignement des équipes sur la ligne bleue ; salut sans contact corporel, s'un signe de la crosse.

## **ENTREE DES BEST PLAYERS**

- L'entrée des Best Player s'effectue selon la procédure (sans contact corporel).

## **DISTINCTION DES MEILLEURS JOUEURS**

- La distinction des meilleurs joueurs peut être effectuée dans le respect des règles de distanciation (pas de contact corporel).

## **DISTINCTIONS ET HONNEURS**

- Les distinctions et les honneurs sont possibles avant le match, sans contact corporel et dans le respect des règles de distanciation.

## **ACTIONS SPECIALES**

- Les actions spéciales pouvant se dérouler dans le respect des règles de distanciation sont possibles (l'autorisation préalable par le chef de ligue est obligatoire).
- Certaines actions sont interdites (par ex. lancer de peluches).

## **FONCTIONNAIRES (CHRONOMETREUR, SPEAKER, ETC...)**

- Les règles de distanciation s'appliquent également à toutes les places de travail. Si cela n'est pas possible, le port du masque est obligatoire (exception : speaker).
- Le personnel doit être réduit à un minimum (aussi nombreux que nécessaire).
- Obligation de port du masque lors de tous les « contacts externes » avec les arbitres, les coachs, etc...
- Des masques en nombre suffisant doivent obligatoirement être disponibles dans la cabine du chronométrateur.
- Une possibilité d'élimination doit être disponible dans la cabine du chronométrateur ou à proximité immédiate (récipient refermable).

## **PLACES DES JOURNALISTES**

- Les règles de distanciation et d'hygiène doivent être respectées sur les places des journalistes.
- Si les règles de distanciation ne peuvent être respectées, le port du masque est obligatoire.
- Les commentateurs TV et radio ne sont pas soumis à l'obligation du port du masque. Si les règles de distanciation ne peuvent être respectées, leurs places de travail doivent être protégées par des séparateurs en plexiglas.

## **INTERVIEWS**

- La distance de 1,5 m et les règles d'hygiène doivent être strictement respectées à tout moment.
- Les interviews sur la surface de glace avec le tableau des sponsors sont autorisées. Un côté du tableau des sponsors est attribué à chaque équipe.
- La zone des interviews pour les journalistes des médias en ligne / de la presse écrite / des radios doit être définie par le club recevant. Les règles de distanciation doivent obligatoirement pouvoir être respectées (dans le cas contraire, obligation de port du masque pour les journalistes, en fonction de l'espace disponible).

## **PRISE DE CONGE APRES LE MATCH**

- Après le match, les équipes s'alignent sur la ligne bleue.
- Adieux d'un signe de la crosse.
- Les équipes peuvent brièvement saluer les supporters (d'un signe de la crosse devant le kop). La remise de matériel aux supporters est interdite (par ex. puck, crosse).
- Pas de « fist bump », ni de poignée de main, même en portant des gants.
- Retour dans les vestiaires sans contact avec les joueurs de l'équipe adverse.
- Pas de discussions avec les fonctionnaires et les arbitres.
- Les arbitres retournent dans leur vestiaire sans prendre congé.

## **RESTAURATION APRES LE MATCH**

**Restauration au restaurant / dans la cantine (le concept de protection pour l'hôtellerie-restauration de la Confédération doit être strictement respecté).**

### **Restauration depuis la caisse de cuisine dans le vestiaire**

- Les repas sont servis par le personnel du staff portant masque et gants.
- Utilisation de couverts jetables ; les gourdes ou canettes/bouteilles en plastique personnelles sont autorisées.
- Une possibilité d'élimination doit être disponible (récipient refermable).
- Les arbitres se restaurent toujours dans leur vestiaire ou dans un local séparé, en respectant les règles de distanciation.